

---

ASSOCIATION FRIBOURGEOISE  
DE FOOTBALL

FREIBURGER  
FUSSBALLVERBAND



---

# Règlement des Coupes Fribourgeoises de Juniors (CFJ)

Edition 2010

---

<b>Art. 1</b>	<p>L’AFF organise, en complément du championnat officiel des juniors, des compétitions facultatives appelées «Coupe fribourgeoise des Juniors».</p> <p>Les différentes catégories de jeu pouvant y participer sont précisées dans les modalités annuelles de la CFJ. Certaines restrictions sont apportées par celles-ci.</p> <p>Suivant le nombre d’équipes inscrites, le CC de l’AFF peut prévoir des matchs éliminatoires ou qualifier des équipes d’office.</p>	Participants
<b>Art. 2</b>	<p>Le Règlement de jeu, le Règlement des juniors et les directives de l’ASF, ainsi que les directives de l’AFF sont applicables, pour autant que le présent règlement ou les modalités annuelles n’en disposent autrement.</p>	Règlement
<b>Art. 3</b>	<p>Le calendrier est fixé par le Comité central de l’AFF qui ne tient pas compte des desiderata formulés par les clubs.</p> <p>Les matchs de la CTJ se jouent en principe en semaine, sauf décision contraire du CC de l’AFF. L’heure des matchs est fixée <b>selon entente</b> entre les clubs, afin de tenir compte des conditions propres à chaque équipe.</p> <p>Les matchs de juniors C et D ne devraient toutefois pas être fixés après 19h00, pour raisons scolaires.</p>	Calendrier Horaires
<b>Art. 4</b>	<p>Le tirage au sort se fait par la commission des juniors. Il ne sera pas tenu compte de facteurs géographiques, exceptés les matchs des tours 1 et 2 des catégories des juniors C et D.</p>	Tirages
<b>Art. 5</b>	<p>Les matchs ont lieu sur le terrain de l’équipe désignée en premier lors du tirage au sort. Des dérogations peuvent intervenir après entente entre les clubs et le CC de l’AFF.</p>	Lieu
<b>Art. 6</b>	<p>La durée des matchs est la même que celle du championnat dans les catégories respectives des juniors concernés. Les prolongations ne sont pas autorisées. En cas de match nul, le vainqueur est désigné par les tirs au but. Le perdant est éliminé de la compétition.</p>	Durée
<b>Art. 7</b>	<p>Les finales se jouent selon les modalités annuelles de la coupe fribourgeoise.</p>	Finales
<b>Art. 8</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Les expulsions temporaires (cartons jaunes) sont appliquées comme en championnat.</li> <li>2 Les expulsions d’un joueur par l’arbitre (carton rouge) sont sanctionnées et purgées selon les Directives pour les Pénalités Disciplinaires édictées par la Commission Pénale et de Contrôle de l’ASF.</li> <li>3 La Commission de Jeu de l’AFF décide des sanctions infligées lors d’expulsion d’un joueur et veille à l’exécution de la sanction.</li> </ol>	Sanctions
<b>Art. 9</b>	<p>Les frais d’arbitrage sont à partager entre les deux clubs.</p> <p>Si, par suite d’impraticabilité du terrain, l’arbitre doit renvoyer le</p>	Frais

match, sa facture est réglée par le club recevant.

- |                |   |                      |
|----------------|---|----------------------|
| <b>Art. 10</b> | Le vainqueur de la compétition reçoit une coupe. En outre, les finalistes reçoivent un souvenir.  | Distinction          |
| <b>Art. 11</b> | Les cas non prévus dans ce règlement sont tranchés par le CC de l’AFF.  | Dispositions finales |
| <b>Art. 12</b> | Le présent règlement, adopté par l’assemblée des délégués de l’AFF le 14 août 2010 à Avenches et entre en vigueur immédiatement. Il abroge toutes les versions antérieures. |                      |
| <b>Art. 13</b> | En cas de divergences de textes, le texte français fait foi, et est déterminant.  |                      |

## **ASSOCIATION FRIBOURGEOISE DE FOOTBALL**